

## Quelles alternatives au libre échange ?

Dominique Plihon, *Lignes d'Attac* n°76, juillet 2009

Pour définir les alternatives au libre-échange, il convient de prendre en compte, d'une part les différents types d'échanges qu'il s'agit de contrôler, et d'autre part, les principaux acteurs qui sont à l'origine de ces échanges.

### Le rôle dominant des firmes transnationales

Concernant les échanges, une approche complète implique de distinguer les biens, les services et les capitaux qui, tout en étant reliés entre eux, obéissent à des logiques distinctes. La plupart des mesures protectionnistes proposées concernent les échanges de biens : il s'agit de dresser des barrières à l'entrée d'importations de marchandises pour protéger le marché intérieur d'un pays ou d'un groupe de pays. Or il faut savoir qu'aujourd'hui une part importante des échanges a lieu au sein des firmes transnationales (FTN). Ces échanges intra-firmes, qui sont plus dynamiques que le commerce classique, représentent plus de la moitié du commerce entre les pays de l'OCDE et un tiers du commerce mondial. Il s'agit le plus souvent d'échanges « hors marché », difficilement contrôlables par les autorités publiques, et qui fonctionnent selon un système de prix de cession internes (prix planifiés fixés par la direction du groupe). Ce commerce infra-firmes est une conséquence de la mondialisation de la production et de ce que les économistes dénomment « la nouvelle division internationale du travail ». Les FTN sont des acteurs globaux, dont le théâtre d'action est mondial. Elles créent des structures en réseau qui assurent la flexibilité de leurs opérations dans le monde. Elles procèdent à une « fragmentation » des processus productifs en localisant leurs unités de production dans les différentes régions de la planète en fonction du coût du travail, de la fiscalité, de la taille des marchés locaux... Les politiques de délocalisation et de relocalisation s'inscrivent dans ces stratégies.

### Un tarif extérieur commun de l'Union européenne serait-il efficace ?

Supposons que les pays de l'Union européenne mettent en place un tarif extérieur commun (TEC) pour protéger leur marché régional, comme le proposent notamment Jacques Sapir et Emmanuel Todd<sup>1</sup>. Deux stratégies seront mises en œuvre par les FTN qui exportaient vers l'UE. D'une part, celles-ci joueront sur leurs échanges intra-firmes et manipuleront leurs prix « fictifs » pour minimiser l'impact des droits de douane. D'autre part, les FTN utiliseront l'arme de l'investissement direct pour contourner le TEC en créant des usines et vendant leur production dans les pays européens de leur choix (en particulier ceux dont les salaires et la fiscalité sont les plus bas) afin d'optimiser leurs coûts et leurs résultats.

Deux conclusions se dégagent : (1) les mesures protectionnistes traditionnelles, qui ont fonctionné il y a plusieurs décennies lorsque l'Europe s'était dotée d'un TEC, ont vraisemblablement perdu une grande partie de leur efficacité dans le contexte de la mondialisation actuelle ; (2) le contrôle des échanges liés aux FTN implique un contrôle conjoint des mouvements de capitaux, en particulier des investissements directs. On ne peut dissocier le contrôle des échanges commerciaux du contrôle des capitaux. La plupart des propositions récentes ignorent les contrôles de capitaux, et même revendiquent leur libre circulation ; c'est le cas notamment de celles de Jean-Luc Gréau<sup>2</sup>.

### Prendre en compte la nature des échanges commerciaux

Il est une deuxième raison qui amène à relativiser l'efficacité d'un TEC européen : c'est la structure des échanges des pays de l'UE. Ces pays font la plus grande partie de leurs échanges commerciaux entre eux. Par ailleurs, il s'agit pour l'essentiel d'échanges croisés de produits industriels similaires (échanges intra-branches). Le TEC concernerait en fait beaucoup moins de la moitié des échanges totaux de produits industriels des pays de l'UE. Or, on constate qu'une grande partie (plus du tiers) des importations de l'UE en provenance des pays tiers porte sur des biens non substituables aux biens produits ou susceptibles de l'être dans l'UE : il s'agit en particulier de l'énergie et des matières premières. Au total, si l'on prend en compte ces données de base, il apparaît qu'un TEC ne « protégerait » les entreprises et les salariés de l'UE qu'à hauteur d'un tiers au maximum des échanges totaux des pays membres.

### Quelles réponses politiques de l'UE ?

Là aussi deux séries de conclusions se dégagent.

---

<sup>1</sup> J. Sapir, « Totems-et Tabous - Le retour au protectionnisme et ses adversaires », article qui sera publié dans *Le Monde diplomatique*, mars 2009. E. Todd, *Après la démocratie*, Gallimard, 2008.

<sup>2</sup> J.-L. Gréau, *La trahison des économistes*, Gallimard, 2008.

1. Puisque l'essentiel des échanges qui ont un impact sur l'emploi correspond aux échanges intra-européens, c'est d'abord au sein de l'UE que les politiques doivent être mises en œuvre. J-L Gréau est favorable à la mise en place de barrières de protection commerciales entre les pays européens. J. Sapir propose de lutter contre les « politiques de dumping monétaire et social » menées par certains pays de l'UE (principalement les nouveaux membres situés en Europe centrale et orientale, les PECO) par l'instauration d'un système de prélèvements intra-européens inspiré du « système de montants compensatoires monétaires » qui a déjà fonctionné pour la PAC avant la création de l'euro. Plusieurs raisons amènent à s'interroger sur le bien-fondé de telles politiques au sein de l'Europe. Ainsi, l'expérience des derniers mois montre que les dépréciations des monnaies des PECO ne sont pas volontaires, mais plutôt subies du fait de la crise<sup>3</sup>. Les grands pays européens ne sont-ils pas à l'origine des « distorsions de concurrence » les plus importantes, à commencer par l'Allemagne qui a pratiqué une véritable déflation salariale et a utilisé l'arme de la TVA sociale pour améliorer sa compétitivité ?

En fait, on peut penser qu'il serait préférable d'appliquer une autre politique au sein de l'UE, qui aurait pour objet d'accélérer le processus d'intégration des nouveaux membres. Deux séries de mesures s'inscriraient dans cette perspective : la définition de normes sociales communes dans l'espace européen, tel le salaire minimum européen (dont le niveau serait fixé en proportion du revenu moyen par habitant). En second lieu, un fort accroissement des transferts intra-européens à destination des PECO - ce implique une augmentation du budget communautaire - de manière à favoriser le rattrapage de ces pays dans les domaines économique et social (éducation, santé...). De même, une normalisation des capacités d'emprunts publics à l'échelle de l'UE doit être instaurée pour financer les politiques publiques. Ainsi se mettrait en place une Europe fondée sur la solidarité, plutôt que sur une logique de concurrence exacerbée par des mesures de rétorsion commerciale.

Mais il faut aller plus loin. Puisque l'Europe fait face à une crise globale de son modèle de croissance productiviste, cette crise doit être l'occasion de promouvoir un autre mode de développement par des politiques communes, destinées à articuler les objectifs sociaux et écologiques. Seules de telles politiques seraient de nature à amorcer la « bifurcation » qu'il est prioritaire de mettre en œuvre.

2. Concernant les échanges des pays de l'UE avec les pays tiers, qui ne représentent qu'une part minoritaire des échanges commerciaux des pays européens, il est nécessaire de remettre en cause de la logique de libre-échange généralisé imposée dans le cadre de l'OMC. La dénonciation des accords de libre-échange s'impose, et en particulier des accords dits APE avec les pays africains. La définition de nouveaux principes, tels que celui de la souveraineté alimentaire, est ici prioritaire. Dans ce cadre, le recours à des mesures de protection des productions domestiques est une des solutions, mais pas la seule. L'aide publique internationale, financée notamment par des taxes globales, de même que la création de fonds de stabilisation internationaux ou régionaux des cours des produits agricoles sont également indispensables. L'objectif étant à nouveau de promouvoir des relations internationales fondées sur la solidarité et la coopération.

Certaines formes de protectionnisme doivent être combattues

La quasi-totalité des propositions destinées à définir les alternatives au libre échange sont centrées, comme on l'a vu, sur la régulation des échanges commerciaux. Mais il y a un autre domaine, devenu stratégique dans les économies modernes, qui est celui de la diffusion des technologies et des connaissances. Certains y font allusion, mais d'une manière contestable. Ainsi, J-L. Gréau se contente-t-il de dénoncer les politiques de contrefaçon et de piratage pratiquées par certains pays émergents, qui seraient source de concurrence déloyale préjudiciables aux entreprises des pays avancés. Dans la réalité, la situation est tout autre. Les pays avancés, Etats-Unis en tête, ont imposé des règles de protection de la propriété intellectuelle au profit de leurs firmes transnationales. C'est le cas des accords ADPIC sur les « aspects du droit de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce », signés au moment de la création de l'OMC en 1994. Il y a là une entorse d'une grande hypocrisie aux principes du libéralisme prônés par les grandes puissances. Car ces accords ADPIC sont une nouvelle forme de protectionnisme imposée par les pays du Nord, aux effets pervers considérables. Il a été montré que les droits de propriété intellectuelle (DPI), qui s'inscrivent dans un processus général de marchandisation des connaissances, sont un frein à la diffusion des savoirs et des innovations, en particulier en direction des pays en développement. Ces DPI entraînent une polarisation des activités intensives en connaissances dans les pays avancés, ce qui est un des facteurs de marginalisation des pays de la périphérie. Nous devons combattre cette forme moderne de protectionnisme qui s'attaque à la connaissance, bien public mondial qui, en tant que tel, doit être accessible à tous les pays.

---

<sup>3</sup> De plus, les banques des grands pays de l'UE - qui contrôlent les banques des PECO - sont à l'origine de la déstabilisation monétaire et financière des PECO.